

Comité Local d'Action pour les Conditions de Travail

CLACT 2025

La direction a présenté le CLACT 2025 et a indiqué vouloir y inscrire des équipements déjà prévus dans le PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement), mais qui n'ont pas été achetés à ce jour.

👉 La CGT a rappelé que le PPI relève des obligations de l'employeur, qui doit fournir aux agents des équipements adaptés aux conditions de travail.

Pour la CGT, le CLACT ne doit pas servir à financer ce qui aurait dû être acheté, mais constitue un complément, un plus, pour améliorer les conditions de travail.

Fontaines à eau – demande CGT

Un point a été abordé concernant la mise à disposition de fontaines à eau, à la demande de la CGT, dans les secteurs qui en sont dépourvus.

Cette demande concerne notamment le site de Golbey et le site NHE – niveau 0.

👉 La CGT refuse que les agents soient contraints de remplir leurs gourdes ou bouteilles dans les cabinets de toilettes, et rappelle que l'accès à une eau potable dans des conditions dignes relève des conditions normales de travail.



Ergonomie des secrétariats

Un point d'étape a été abordé concernant l'ergonomie des secrétariats et les conditions de travail des agents.

👉 La CGT a rappelé avoir fait remonter à plusieurs reprises à la direction les résultats de son questionnaire, mettant en évidence des difficultés persistantes liées à l'organisation du travail, aux postes de travail et à l'environnement professionnel.

La CGT reste particulièrement vigilante sur ce sujet, qui touche directement à la santé des agents et à la prévention des risques professionnels.

La CGT le rappelle

La santé, la sécurité et les conditions de travail des agents ne sont pas négociables. Elles relèvent des obligations de l'employeur et doivent se traduire par des mesures concrètes, adaptées aux réalités du terrain.

La CGT continuera à porter la voix des agents, à faire remonter les situations de travail dégradées et à rester vigilante sur les suites données par la direction.

👉 Pour défendre vos droits, améliorer vos conditions de travail et protéger votre santé : la CGT est à vos côtés.

Notre site CGT CHED :
<https://www.syndicatcgtemiledurkheim88.com>



DU CENTRE HOSPITALIER
ÉMILE DURKHEIM D'ÉPINAL



N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONTACTER : ➔

03 29 68 75 26

07.87.15.33.02

2 avenue Robert Schuman,
88000 EPINAL



Accidents du travail : des situations qui se répètent



Un bilan des accidents du travail sur la période du 1er janvier au 15 novembre 2025 a été présenté en Formation spécialisée.

Il met en évidence plusieurs accidents liés aux portes automatiques et coulissantes, notamment au sous-sol, ainsi qu'à des objets ou masses en mouvement et à la manutention manuelle.

👉 La CGT a rappelé que ces situations étaient connues et déjà signalées, et a demandé un suivi précis des accidents du travail, avec des actions de prévention mises en place .



Référents manutention

La direction a présenté le dispositif des référents manutention.

Il repose sur 29 référents identifiés, appuyés par 5 formateurs, avec des formations initiales complétées par des sessions flash dans les services.

Ce dispositif vise à renforcer la prévention des risques liés aux manutentions manuelles, première cause d'accidents du travail.

Céline Clément infirmière en santé au travail



est arrivée à l'hôpital le 1er septembre 2025.

Elle intervient en complémentarité de l'équipe de médecine du travail et de la psychologue du travail.

Son rôle est d'assurer le suivi de santé au travail des agents, de participer à la prévention des risques professionnels et aux analyses des situations de travail.

Bilan de la psychologue du travail



La psychologue du travail a présenté son bilan d'activité.

En 2025, 178 entretiens individuels ont été réalisés, portant notamment sur des difficultés relationnelles, des situations d'épuisement professionnel, de maintien dans l'emploi et de reconversion professionnelle.

Plusieurs interventions collectives et accompagnements ont également été menés dans différents services, dont le SAU.

👉 La CGT a demandé que l'ensemble du service de santé au travail soit regroupé au même endroit, afin de garantir la confidentialité des échanges, et d'améliorer la lisibilité, l'accessibilité et l'efficacité du suivi des agents.



Service endoscopie – suivi des travaux

Un point de suivi des travaux au service d'endoscopie a été présenté.

Il a été indiqué que les travaux sur la paillasse du fond sont prévus pour le 15 janvier 2025, avec la réalisation d'une seconde intervention environ six mois plus tard.

Sécurité



Site NHE

Un point a été abordé concernant la sécurité sur le site NHE.

Il a été évoqué le remplacement du système de verrouillage et la motorisation du passage entre le SAU et l'imagerie, ainsi que l'installation d'un système de verrouillage en hospitalisation de chirurgie.

Site de Golbey

Un point a été abordé concernant la sécurité sur le site de Golbey.

Il a été évoqué des accès ouverts sans contrôle, l'absence de vidéosurveillance, le stationnement à l'entrée secondaire, ainsi que le parvis accessible aux véhicules bâlier. Ont également été abordées les circulations inadaptées des agents dans les zones logistiques (magasin, déchets).

Priorité 1 : sécurisation du site, notamment l'éclairage des cheminements agents.

Priorité 2 : organisation de l'accueil avec la banque d'accueil n°2 et la question du dépôt de colis par des agents extérieurs.